Toulouse : des parents veulent appeler leur bébé «Jihad», le juge choisit «Jahid»

16/04/2018 à 16h58

Ce bébé ne pourra pas s'appeler « Jihad ». Né début août à côté de Toulouse (Haute-Garonne), le nourrisson a vu le prénom choisi par ses parents être retoqué par le juge aux affaires familiales. Selon actu.fr, le tribunal de grande instance de Toulouse a décidé vendredi d'annuler ce patronyme et de faire inscrire sur l'état civil celui de « Jahid ».

Une inversion de voyelles permise par l'article 57 du Code civil. Dans le contexte des attentats terroristes revendiqués au nom de l'islam radical, la justice a estimé que ce prénom n'était « pas conforme à l'intérêt de l'enfant » et a décidé de le supprimer de l'acte de naissance.

Ce n'est pas la première fois qu'un juge annule le prénom « Jihad ». En 2016, des parents qui voulaient baptiser leur bébé ainsi à Roubaix (Nord) ont également dû renoncer à leur choix, affirme La Voix du Nord.

www.leparisien.fr